

**DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE  
COMMUNE DE LIMOUX**

---

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
LE 18 OCTOBRE 2023**

---

Convocation en date du 11 OCTOBRE 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Présents** : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

**Procurations** : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY  
Mme Caroline MARTY-FONTANET à Mme Mélanie BACH  
Mme Shirley VESCO à Mme Sylvie GASPAROTTO

**Absents** : Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE

**Secrétaire** : Mme Mélanie BACH

**Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 14 Juin 2023 est approuvé excepté par Mr Maxime BOT.**

**0. Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, reçue en Préfecture de l'Aude le 20 Juillet 2020, relative aux pouvoirs du Maire - Délégation du Conseil Municipal Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée :

➤ **J'ai fixé :**

▪ Pour l'année 2023, les tarifs du terrain de Camping « Le Breil »  
(Décision n° 2023-0234)

▪ Le tarif des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (A.L.A.E.) à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2023 :

- à 0,50 Euro par Heure le tarif péri scolaire (Matin, Midi et Soir durant les jours de scolarité).

(Décision n° 2023-0235)

▪ Les tarifs des repas à la cantine scolaire, pour l'année scolaire 2023/2024, à :

4,00 Euros par repas (lettre A), la participation journalière des parents dont le quotient familial est inférieur ou égal à 595 Euros.

4,80 Euros par repas (lettre B), la participation journalière des parents dont le quotient familial est supérieur à 596 Euros.

Pour les enfants de LIMOUX.

5,90 Euros par repas (lettre C) quel que soit le quotient familial.

Pour les enfants de l'extérieur.

(Décision n° 2023-0236)

➤ **J'ai désigné :**

▪ La SCP VINSONNEAU PALIES, NOY, GAUER et Associés (VPNG), par le ministère de Maître Véronique NOY, avocat au Barreau de Montpellier, associé de ladite SCP, domiciliée 11 bis rue de la Loge - 34000 MONTPELLIER ([contact@vpng-avocats.fr](mailto:contact@vpng-avocats.fr) – Tel : 04 67 60 47 57 – Fax : 04 67 60 72 13), pour défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal judiciaire de CARCASSONNE, suite au dépôt de plainte en date du 22 Septembre 2023 dans le cadre de l'occupation illégale des parcelles BD 59, BD 61, BE 21 et BE 92, propriétés de la ville de LIMOUX, entravant la libre circulation des biens et des personnes et gênant le développement normal des activités économiques situées à proximité ;

(Décision n° 2023-0318)

➤ **J'ai conclu :**

▪ Auprès de l'Association SFLRECORDS, représentée par son Président Monsieur Hervé PLEZ, demeurant 10 Chemin des plats, 11240 CAMBIEURE, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la fête de la Saint-Jean, qui se déroulera à Limoux le 24 Juin 2023, pour un montant de 1 150 Euros TTC.

(Décision n° 2023-0218)

▪ Auprès de la Lyre de Limoux, sise 14 Avenue du Maquis, 11300 LIMOUX, représentée par son Président Monsieur Jacques SALASAR, un contrat de vente pour une prestation qui a eu lieu Samedi 24 Juin 2023, Place de la République à LIMOUX à l'occasion de la cérémonie officielle pour la Journée des Sapeurs-pompiers, pour un montant de 500 Euros.

(Décision n° 2023-0220)

▪ Auprès l'ASSOCIATION CIRKOMCHA, dont le siège social est situé Mairie de Cazères - Place de l'hôtel de ville, 31220 CAZERES, représentée par sa Présidente Madame Marie DESCHARLES, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle, pour l'animation « Vivaldi » dans le cadre du marché nocturne qui s'est déroulé le Mardi 8 Août 2023, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 2 470 Euros.  
(Décision n° 2023-0221)

▪ Auprès de la SARL Cie LES ENJOLIVEURS, sise 6 Place du Sacré Cœur, 12230 STE EULALIE DE CERNON, représentée par son Gérant Monsieur Thierry CADENET, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle, pour l'animation « Les jardiniers de la chanson » dans le cadre du marché nocturne qui a eu lieu le Mardi 4 Juillet 2023 Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 2 000 Euros.  
(Décision n° 2023-0222)

▪ Auprès de la Compagnie LILOU, sise 56 Rue Denis Papin, 03100 MONTLUÇON, représentée par son trésorier Monsieur Pierre MOREL, un contrat de cession, pour l'animation « Le Bal des Follis » dans le cadre du marché nocturne qui s'est déroulé le Mardi 15 Août 2023, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 3 481,08 Euros.  
(Décision n° 2023-0223)

▪ Auprès de F.V. PRODUCTIONS, dont le siège social est situé 417 Bd de point du jour – les Hortensias – 06700 ST LAURENT DU VAR, représenté par le producteur de spectacles Monsieur Florian VIRGILI, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle, pour l'animation « Parade des fleurs » par le groupe Cie Nuit blanche, dans le cadre du marché nocturne qui s'est déroulé le Mardi 18 Juillet 2023, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 3 409 Euros.  
(Décision n° 2023-0224)

▪ Auprès de F.V. PRODUCTIONS, dont le siège social est situé 417 Bd de point du jour – les Hortensias – 06700 ST LAURENT DU VAR, représenté par le producteur de spectacles Monsieur Florian VIRGILI, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle, pour l'animation « Les Bonbeck » par l'ensemble Cie Ostara, dans le cadre du marché nocturne qui s'est déroulé le Mardi 11 Juillet 2023, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 2 600 Euros.  
(Décision n° 2023-0225)

▪ Auprès de La Soja La Marmaille, sise La Forêt- 320 Impasse de Minique, 81310 PARISOT, représentée par son Président Monsieur Jean-Jacques GIROT, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle, pour une prestation de La Marmaille, dans le cadre du marché nocturne qui s'est déroulé le Mardi 29 Août 2023, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 1 931 Euros.  
(Décision n° 2023-0226)

▪ Auprès de l'Association Mère Deny's Family, dont le siège social est situé BP 82265 - 31322 CASTANET TOLOSAN Cedex, représentée par son Président Monsieur Laurent CADREILS, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la prestation du « Wonder Brass Quartet » qui a eu lieu Mardi 1<sup>er</sup> Août 2023 dans le cadre du marché nocturne sur la Place de la République à Limoux, pour un montant de 1 900 Euros.  
(Décision n° 2023-0227)

▪ Auprès de l'Association LES MAINATGES DE MONTREAL, représentée par sa Présidente Madame Andrée ROIG, 8 les Hauts du Lac, 11290 MONTREAL de l'AUDE, un contrat de vente d'exploitation de spectacles dans le cadre du Festival de Folklore, afin d'animer cette manifestation qui s'est déroulée le Samedi 22 et le Dimanche 23 Juillet 2023, pour un montant de 3 600 Euros.  
(Décision n° 2023-0228)

▪ Auprès de l'entreprise SAS BETTY B, représentée par sa Présidente Madame Sandrine FERRITTO, dont le siège social est situé 28 Rue Dupont, 31500 TOULOUSE, un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle à l'occasion d'un concert de DOOLIN' qui aura lieu le Samedi 14 Octobre 2023, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 4 220 €uros.

(Décision n° 2023-0229)

▪ Auprès de la Compagnie Les Chats Mots Passant, sise 501 Avenue de St Emilion, 33330 SAINT SULPICE DE FALEYRENS, un contrat d'engagement, pour l'animation « Entre ciel et terre » dans le cadre du marché nocturne qui s'est déroulé le Mardi 11 Juillet 2023, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 2 300 €uros.

(Décision n° 2023-0230)

▪ Auprès de la société COMAT & VALCO – CS 70130 – 253, Boulevard Robert Koch – 34536 BEZIERS Cedex, une consultation pour la fourniture et la livraison de mobilier scolaire pour une classe de l'école élémentaire Jean MOULIN de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 3 260,00 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0231)

▪ Auprès de Matrisse Productions, 28 rue Edmond Guyaux, 31200 TOULOUSE, représentée par son gérant Joseph ALLEMANDOU, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle, dans le cadre du marché nocturne qui s'est déroulé le Mardi 22 Août 2023, Place de la République à LIMOUX, pour une prestation de la formation « Rogers Brass sur scène », pour un montant de 2 637,50 €uros.

(Décision n° 2023-0233)

▪ Auprès de la SAS LA GACHETTE DU PESCOFI – 49, Rue Jean Jaurès – 11300 LIMOUX, une consultation pour la fourniture de pistolets (Modèle : Glock 17 Gen 5 Fs 9x19 mm PM) ainsi que les munitions nécessaires pour les policiers municipaux de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 3 747,50 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0237)

▪ Auprès Monsieur Aymeric GRACIA, domicilié 24 Avenue des Pommiers, 78340 LES-CLAYES-SOUS-BOIS, un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion d'un concert qui a eu lieu le Samedi 24 Juin 2023 à 18h30 à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à LIMOUX, pour un montant de 300 €uros.

(Cette décision abroge la décision n° 11-206-2023-0200 en date du 17 Mai 2023, reçue en Préfecture de de l'Aude le 23 Mai 2023)

(Décision n° 2023-0238)

▪ Auprès de l'Association ATOMES PRODUCTIONS, sise 46 Allée d'Iéna, 11000 CARCASSONNE, représentée par son Directeur Monsieur Stéphane CANO, un contrat de vente du droit d'exploitation de spectacles pour une animation musicale avec 9 artistes, qui a eu lieu pour la Fête de la Saint-Jean le Samedi 24 Juin 2023 sur les Berges de l'Aude à LIMOUX, pour un montant de 2 504,55 €uros.

(Décision n° 2023-0239)

▪ Auprès de la société LOGISVERT – 6, Impasse du Stade – 11270 LASERRE DE PROUILLE, une consultation pour la fourniture de bois dans le cadre de la réalisation d'une clôture pour la piste cyclable située Rue BLERIOT de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 3 293,13 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0240)

▪ Après de l'Association LA CLARANDA, sise 18 bis route des Pyrénées, 11190 COUIZA, représentée par son Président Monsieur Jean-Claude LORENZINI, un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle, pour l'animation Chauffaraway de la Compagnie Le Chauffeur est dans le Pré, dans le cadre du marché nocturne qui s'est déroulé le Mardi 18 Juillet 2023, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 2 500 Euros.  
(Décision n° 2023-0241)

▪ Après d'ACROSTICHES ET COMPAGNIE, dont le siège social est situé 350 Chemin Tucaut, 31000 TOULOUSE, représenté par son Président Monsieur Alain PAUCHARD, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la représentation d'« ExCENTRIQUES » qui a eu lieu Vendredi 25 Août 2023, à l'Ile de Sournies à LIMOUX, pour un montant de 4 700 Euros.  
(Décision n° 2023-0242)

▪ Après de l'Association LA CLARANDA, sise 18 bis route des Pyrénées, 11190 COUIZA, représentée par son Président Monsieur Jean-Claude LORENZINI, un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle, pour une animation de la Fanfare Toto de la Compagnie Les Frères Locomotive, dans le cadre du marché nocturne qui s'est déroulé le Mardi 15 Août 2023, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 2 500 Euros.  
(Décision n° 2023-0248)

▪ Après de la société SAONOISE DE MOBILIERS (SDM Direct Usine) – 117, Avenue de la Vallée du Breuchin – 70300 FROIDECONCHE, une consultation pour la fourniture et la livraison de mobilier scolaire pour les nouvelles classes créées dans les écoles de la Commune de LIMOUX pour la rentrée scolaire 2023/2024 et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 8 099,90 Euros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :

- Mobilier scolaire classe maternelle Jacques Prévert pour 3 113,30 Euros Hors Taxes ;
- Mobilier scolaire classe maternelle Jean Moulin pour 2 662,80 Euros Hors Taxes ;
- Mobilier scolaire classe élémentaire Victor Hugo pour 2 323,80 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0249)

▪ Après du metteur en scène et réalisateur Monsieur Yannick Séguier, domicilié 15 Place du Languedoc, 11120 SAINT MARCEL SUR AUDE un contrat de cession pour la réalisation du tournage « Histoire de vie - Limoux » qui se déroulera durant les deux derniers trimestres de l'année 2023 pour un montant total de 5000,00 € (2500.00 € à la signature du contrat et 2500.00 € à la livraison du documentaire).

(Décision n° 2023-0250)

▪ Après du groupe "Botafogo Samba" représenté par sa Présidente, Madame Nadège GENEST, domiciliée 91 Chemin de Carliqui, 11300 LIMOUX, un contrat de vente pour une animation musicale qui a eu lieu Samedi 22 Juillet 2023 à Vendémie à l'occasion de la fête de Vendémie, pour un montant de 400 Euros.  
(Décision n° 2023-0252)

▪ Après de l'Association HEMPIRE SCENE LOGIC, dont le siège social est situé 15 Rue de l'Egalité, 59700 MARCQ-EN-BAROEUL, représentée par son administrateur Monsieur François MARZYNSKI, un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle, dans le cadre du marché nocturne qui s'est déroulé le Mardi 1<sup>er</sup> Août 2023, Place de la République à LIMOUX, pour le spectacle de rue « L'Escargot géant Ghongha » par la Cie Soukha, pour un montant de 2 750,39 Euros.  
(Décision n° 2023-0253)

- Auprès de DJ ANTHO, représenté par Monsieur Anthony DE ANDRADE, domicilié 3 Impasse de la Plaine, 11300 LA DIGNE D'AVAL, un contrat de cession pour une animation musicale qui a eu lieu Samedi 22 Juillet 2023 au Hameau de Vendémie à l'occasion de la fête de Vendémie, pour un montant de 500 Euros.  
(Décision n° 2023-0254)
  
- Auprès de l'ASSOCIATION UNION MUSICALE DE GIGNAC, sise 262 Rue du Devois, 34570 VAILHAUQUES, représentée par son Président Monsieur Gilles GRANIER, un contrat de cession pour un concert qui a eu lieu Dimanche 3 Septembre 2023, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 1 500 Euros.  
(Décision n° 2023-0255)
  
- Auprès de l'Atelier Coquelicot représenté par Madame Françoise GOUVERNEUR, demeurant 1 Chemin des Bausses, 11300 VILLELONGUE D'AUDE, un contrat de prestation de service, pour un atelier peinture, à l'occasion du Marché nocturne du Mardi 18 Juillet 2023, pour un montant de 250 Euros.  
(Décision n° 2023-0256)
  
- Auprès du groupe TARABASTAR Fanfare d'Occitanie, représenté par son Président Monsieur Marc PELOUS, sis 5 Rue de la Buade, 11300 LIMOUX, un contrat de vente pour une animation musicale qui a eu lieu Mardi 25 Juillet 2023 à LIMOUX à l'occasion du Marché nocturne, pour un montant de 1 130 Euros.  
(Décision n° 2023-0257)
  
- Auprès de l'EIRL GONZALEZ Sébastien – ACROBATIC CLEAN – 9, Rue du Chant du Coq – 11000 CARCASSONNE, une consultation objet des travaux acrobatiques à l'Eglise Saint Martin de LIMOUX tels que notamment, la dévégétalisation des parois verticales, du clocher et des toitures ainsi que l'évacuation des rémanents, le remplacement et l'évacuation des tuiles cassées, la correction des infiltrations et le nettoyage des chenaux et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 15 010,00 Euros Hors Taxes.  
(Décision n° 2023-0258)
  
- Auprès de la SA MANUTAN – ZAC des Tulipes - Avenue du XXIème siècle - 95500 GONESSE, une consultation pour la fourniture et la livraison de Tableaux Blancs Interactifs (T.B.I) pour les nouvelles classes créées dans les écoles de la Commune de LIMOUX (école élémentaire Victor Hugo et pour l'école maternelle Jacques Prévert) pour la rentrée scolaire 2023/2024 et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 4 462,50 Euros Hors Taxes.  
(Décision n° 2023-0259)
  
- Auprès de la SAS KILOUTOU CARCASSONNE – 560, Boulevard Denis Papin – Z.I de la Bourriette – 11000 CARCASSONNE, une consultation pour la location de tentes pliables pour le Forum des Associations organisé le Samedi 16 Septembre 2023 sur l'Esplanade François Mitterrand à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 514,32 Euros Hors Taxes.  
(Décision n° 2023-0261)
  
- Auprès de PERCU SUD, dont le siège social est situé 14 Avenue du Maquis, 11300 LIMOUX, un contrat de vente pour un stage et une animation musicale qui ont eu lieu à Limoux du 22 au 29 Juillet 2023, pour un montant de 6 000 Euros.  
(Décision n° 2023-0264)
  
- Auprès de Monsieur Christophe GERMAIN, domicilié 8 Chemin du Bassin, 11250 POMAS, un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion d'une animation musicale qui a eu lieu le Mardi 25 Juillet 2023 à l'occasion du Marché nocturne sur la Place de la République à Limoux, pour un montant de 110 Euros. (Décision n° 2023-0265)

▪ Auprès de l'Association LES PLATEAUX HAUTS, dont le siège social est situé 7 Rue du Casteilla, 66120 FONT-ROMEUE, représentée par Madame Corinne MOULET, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'une animation de l'artiste « Le Vagabond Bien Aimé » les Jeudi 24, Vendredi 25 et Samedi 26 Août 2023 à l'Île de Sournies à Limoux, pour un montant de 1 350 Euros.

(Décision n° 2023-0266)

▪ Auprès de l'Atelier Coquelicot représenté par Madame Françoise GOUVERNEUR, demeurant 16 Place de la République, 11300 LIMOUX, un contrat de prestation de service, pour un atelier peinture, à l'occasion du Marché nocturne du Mardi 15 Août 2023, pour un montant de 250 Euros.

(Décision n° 2023-0267)

▪ Auprès de la société CG2I – 37, Rue d'Amsterdam – 75008 PARIS une consultation pour la fourniture, la livraison et la fixation au sol d'armoires fortes blindées et sécurisées pour le rangement des pistolets et autres munitions utilisés par la Police Municipale de la Commune de LIMOUX, répondant parfaitement à la réglementation et autres normes en vigueur ainsi que d'un tube à sable et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 7 272,88 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0270)

▪ Auprès de la société L'AGENCE – L'OCCITANE DE PUBLICITE – 7, Rue Roger Camboulives – Parc Technologique de Basso Cambo – 31100 TOULOUSE, un marché public ayant pour objet une prestation de service relative à la création d'un film institutionnel sur la Commune de LIMOUX, et ce pour un montant s'élevant à la somme de 10 645,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0271)

▪ Auprès de l'EURL MUSIKER EVENTS – 15, Rue des Halles – 75001 PARIS, une consultation pour la location d'une animation de type « Escape Game » sur une période de 13 jours (les mercredis, samedis et dimanches de Décembre 2023 ainsi que pour les vacances allant du 23 Décembre 2023 au 07 Janvier 2024), et ce pour un montant forfaitaire global s'élevant à la somme de 12 900,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0272)

▪ Auprès de la société AUDIO SEPT – PRAE Charles Cros – RD118 – 11300 PIEUSSE, un marché public ayant pour objet une prestation de service relative à la location de matériel (structure et levage, sonorisation et éclairage) ainsi qu'une prestation technique associée pour les différents spectacles organisés à l'Île de Sournies de LIMOUX du 24 au 26 Août 2023, pour un montant total s'élevant à la somme de 9 133,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0273)

▪ Auprès de la SAS LES HOMMES DE L'ART – BOVIS Fine Art – 1 bis, Rue Edouard Aubert – Z.I des Ciroliers – 91700 FLEURY MEROGI, une consultation pour le décrochage et le stockage des œuvres d'art situées dans les salles d'exposition du Musée PETIET de LIMOUX et ce pour un montant se détaillant de la façon suivante :

- Dépose, emballage et acheminement vers entrepôt sécurisé pour un montant total s'élevant à la somme de 13 147,00 Euros Hors Taxes.
- Mise à disposition d'une zone de stockage aménagée de racks ou grille (environ 42 m<sup>2</sup>) pour un montant de 882,00 Euros Hors Taxes (Loyer mensuel hors assurance).

(Décision n° 2023-0275)

▪ Auprès de la SARL Cie LES ENJOLIVEURS, sise Le Bourg 12230 STE EULALIE DE CERNON, représentée par son gérant Monsieur Thierry CADENET, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « La Grande Parade » qui aura lieu Samedi 23 Décembre 2023, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 18 000 €uros.  
(Décision n° 2023-0276)

▪ Auprès de l'Association « Des Mots pour Rêver », dont l'adresse juridique est située 2 Rue du Roussillon, 11300 LIMOUX, représentée par sa Présidente Madame Nathalie TOUZÉ, un contrat de prestation de service, pour l'évènement autour de la bande dessinée qui aura lieu le Vendredi 3 et le Samedi 4 Novembre 2023 pour un montant de 3 858,24 €uros.  
(Décision n° 2023-0277)

▪ Auprès de la SARL VIDAL et Fils – « La Confrérie » - 11270 FANJEAUX un marché pour des prestations de services relatives au transport collectif « intramuros », définies avec un seuil maximum de 90 000,00 €uros Hors Taxes.

Etant précisé dans un premier temps, que ce marché est conclu pour une période allant du 04 Septembre 2023 jusqu'au 05 Juillet 2024 (soit pour toute la période scolaire 2023-2024).  
Et dans un second temps, que le montant journalier pour un ramassage Aller le matin et Retour en fin de journée scolaire est fixé à 313,94 €uros Hors Taxes.

Durant l'exécution du marché et en fonction des demandes de ses administrés, la Commune de LIMOUX se réservera le droit de lever la (les) option(s) suivante(s) :

- Option N° 1 : Ramassage du midi et d'un retour pour 13 H 30 et dont le montant journalier est fixé à 90,00 €uros Hors Taxes.
- Option N° 2 : Ramassage du vendredi matin et/ou des autres matins de la semaine (sauf dimanches et jours fériés) pour le marché de LIMOUX et dont le montant journalier est fixé à 115,36 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0279)

▪ Auprès avec la Compagnie MINIBUS, représentée par son Président Monsieur Jacques TOUATI, sise 124 rue Alphonse Allais, 34070 MONTPELLIER, contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle, pour deux représentations d'un spectacle qui aura lieu salle Louis Costes à LIMOUX, le Mardi 3 Octobre 2023, à l'occasion de l'Opération « Code de Bonne Conduite 2023 », pour un montant de 1 350 €uros.  
(Décision n° 2023-0281)

▪ Auprès du conteur Monsieur Olivier DE ROBERT, domicilié Calloli, 09400 SAURAT, un contrat d'engagement à durée déterminée, à l'occasion du spectacle « Femmes des Monts » qui a eu lieu le Samedi 26 Août 2023 à 21h à l'Ile de Sournies à LIMOUX, pour un montant de 450 €uros.  
(Décision n° 2023-0282)

▪ Auprès du technicien du son Monsieur Eric GALVAN, domicilié 60 rue des Crêtes, 31380 PAULHAC, un contrat d'engagement à durée déterminée, les 25 et 26 Août 2023, à l'occasion du spectacle « Femmes des Monts » qui a eu lieu le Samedi 26 Août 2023 à 21h à l'Ile de Sournies à LIMOUX, pour un montant de 300 €uros.  
(Décision n° 2023-0283)

▪ Auprès du Chef d'orchestre Monsieur Mikaël CELMA, domicilié 59B route nationale, 09330 MONTGAILHARD, un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion du spectacle « Femmes des Monts » qui a eu lieu le Samedi 26 Août 2023 à 21h à l'Ile de Sournies à LIMOUX, pour un montant de 300 €uros.  
(Décision n° 2023-0284)

▪ Auprès de Monsieur Jean-Marie PICHOT – « SunnySide Anim » – 270, Rue des Amandiers – 11620 VILLEMOUSTAUSOU, un contrat d'Engagement relatif à l'animation du Forum des associations qui s'est déroulé le Samedi 16 Septembre 2023 sur l'Esplanade François MITTERRAND à LIMOUX, pour un montant de 450,00 Euros .  
(Décision n° 2023-0285)

▪ Auprès du traiteur « SAS CHEZ LIONEL » – 1, Place de la République – 11300 LIMOUX, une consultation pour la fourniture et la livraison d'un apéritif, d'un buffet froid et d'un goûter pour le prochain Forum des Associations organisé le Samedi 16 Septembre 2023 sur l'Esplanade François Mitterrand à LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 5 098,18 Euros Hors Taxes.  
(Décision n° 2023-0289)

▪ Auprès de la SAS ALLIANCE AUTO INDUSTRIE – Magasin de AAI LIMOUX – 2, Avenue François CLAMENS – 11300 LIMOUX, une consultation pour la fourniture d'une autolaveuse pour la salle d'escrime « François LE GRATIET » de LIMOUX, pour un montant s'élevant à la somme de 3 642,05 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2023-0290)

▪ Auprès de la SCOP ARL, Orchestre de Chambre de Toulouse, sise 22 Allée de Barcelone, 31000 TOULOUSE, représentée par son co-gérant Monsieur Carlos VIZCAINO GIJON, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert qui aura lieu le Jeudi 19 Octobre 2023 à 21h, à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à LIMOUX, pour un montant de 2 500 Euros. (Décision n° 2023-0291)

▪ Auprès du cabinet d'ingénierie culturelle « Patrimoines d'Avenir » représentée par Monsieur Charles PEYTAVIE domicilié 27, rue Caraman, 31000 TOULOUSE sous couvert de la Maison de l'Initiative, un contrat de prestation de service pour la réalisation de l'exposition « L'Hôtel de ville de Limoux, plus de 700 ans d'histoire, du consulat à la mairie Républicaine » du 15 septembre au 15 décembre 2023, pour un montant de 4 200,00 Euros, correspondant aux recherches historiques, à la rédaction et à 3 conférences autour de l'exposition devant se dérouler dans le courant de l'année 2023.(Décision n° 2023-0292)

▪ Auprès de la SARL Aude Literie – 2, Rue de l'Usine – FA – 11260 VAL DU FABY, une consultation pour la fourniture de rouleaux de ouate pour les décorations implantées sur la Commune de LIMOUX durant les Fêtes de Noël et du Nouvel An 2023 et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 1 430,00 Euros Hors Taxes.

Etant également précisé qu'en cas de besoin imprévu, le service Evènementiel de la collectivité se réserve la possibilité de commander des rouleaux de ouate 150gr lèze 270 cm 30 mètres complémentaires au tarif unitaire de 130,00 Euros Hors Taxes.  
(Décision n° 2023-0294)

▪ Auprès de l'EUSRL LIMOUX RUGBY LEAGUE dont le siège social est situé au Club House Stade de l'Aiguille – Avenue François Clamens à LIMOUX, un marché public sous la forme d'un marché à bons de commande de prestations de service pour la saison 2023-2024, conclu pour la somme forfaitaire de 10 000,00 Euros Hors Taxes à chaque commande soit un minimum pour le marché global de 10 000,00 Euros Hors Taxes et un maximum de 60 000,00 Euros Hors Taxes.  
(Décision n° 2023-0298)

▪ Auprès de l'Association LES PLATEAUX HAUTS, dont le siège social est situé 7 Rue du Casteilla, 66120 FONT-ROMEUE, représentée par Madame Corinne MOULET, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'une animation de l'artiste « Le Vagabond Bien Aimé » le Vendredi 06 Octobre 2023 Place de la République à Limoux, pour un montant de 500 Euros.  
(Décision n° 2023-0299)

▪ Auprès de SAPIE KATY Atelier Récup et Création, sis 7 Rue du Cougaing, 11300 LIMOUX, représenté par Madame Catherine SANTORINI, un contrat de prestation de service, à l'occasion de la manifestation « Vendanges en fête », pour un atelier de décorations qui s'est déroulé Samedi 14 Octobre 2023, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 400 euros.  
(Décision n° 2023-0301)

▪ Auprès de Madame Cécile VIDAL en qualité de mandataire de l'orchestre Les Bomb'Zatomik, domiciliée 215 Chemin de la Bodounié, 81100 LABOULBENE, un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion d'un concert, dans le cadre de l'opération « Octobre Rose », qui a eu lieu le Samedi 7 Octobre 2023, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 970 euros.  
(Décision n° 2023-0306)

▪ Auprès de l'ASSOCIATION L'ESTRAN, dont le siège social se trouve 19 Rue du Général Leclerc 93110 ROSNY SOUS BOIS, représentée par son Président Monsieur Warren LAMBERT, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert de MUYAYO RIF qui a eu lieu le Samedi 14 Octobre 2023, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 4 500 euros.  
(Décision n° 2023-0307)

▪ Auprès de l'Atelier Coquelicot représenté par Madame Françoise GOUVERNEUR, demeurant 1 Chemin des Bausses, 11300 VILLELONGUE D'AUDE, un contrat de prestation de service, à l'occasion de la manifestation « Vendanges en fête », qui s'est déroulée le Samedi 14 Octobre 2023, pour un montant de 300 euros.  
(Décision n° 2023-0308)

▪ Auprès de la SARL ICM-Services – 7, Rue de l'Industrie – 31320 CASTANET-TOLOSAN, une consultation pour la fourniture de « caméras-piétons » pour la Police Municipale de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 929,00 euros Hors Taxes.

Etant précisé que dans le cadre de cette consultation, le Service de la Police Municipale de LIMOUX se réserve le droit, en cas de besoin, de lever les options proposées et détaillées ci-après, à savoir :

- Préparation et paramétrage caméra, tests, aide démarche déclaration, 30 minutes de téléformation et registre pour 199,00 euros Hors Taxes par caméra ;
- Maintenance corrective, évolutive et réglementaire ePM sur serveur ICM Module registre « caméra piéton » pour 50,00 euros Hors Taxes par caméra.

(Décision n° 2023-0311)

▪ Auprès de l'Association FLORA EVENEMENTS, dont le siège social est situé 139 Rue du Cep de Vigne, 34160 CASTRIES, représentée par Madame Sandrine SALTEL, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion du Noël des enfants de la Ville, qui se déroulera au cinéma l'Elysée à Limoux le Mercredi 13 Décembre 2023 pour un montant de 2 350 euros.  
(Décision n° 2023-0313)

▪ Auprès de l'Association FLORA EVENEMENTS, dont le siège social est situé 139 Rue du Cep de Vigne, 34160 CASTRIES, représentée par Madame Sandrine SALTEL, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle « Revue Délice d'Amour » à l'occasion de la Fête des personnes âgées, qui se déroulera au cinéma l'Elysée à Limoux les 14, 15, et 16 Décembre 2023, pour un montant de 10 150 euros.  
(Décision n° 2023-0314)

▪ Auprès de la BANDA LES PHACOCHERES DE LA MALEPERE, représentée par son Président Monsieur Stéphane PRIETO, sise 1 Rue des Frères, 11290 MONTREAL, un contrat de vente pour une animation musicale qui a eu lieu Samedi 14 Octobre 2023 à LIMOUX à l'occasion de Vendanges en fête, pour un montant de 900 Euros.  
(Décision n° 2023-0315)

▪ Auprès de de la société VEOLIA EAU – 14, Rue Béranger – BP 835 – 11108 NARBONNE, un marché public ayant pour objet une prestation de service relative à une étude et un état des lieux des réutilisations possibles des eaux de la piscine municipale de LIMOUX (Etude de faisabilité, actions à mener), et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 5 300,00 Euros Hors Taxes.  
(Décision n° 2023-0316)

▪ Auprès de la société PROMO ELECTRO – 11, Rue Georges GUYNEMER – 11300 LIMOUX, une consultation pour la fourniture et la livraison d'appareils électroménagers divers pour le nouveau Club House du Racing Club Limoux Rugby XV et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 5 706,67 Euros Hors Taxes.  
(Décision n° 2023-0317)

➤ **J'ai accepté :**

▪ La proposition commerciale établie par la SAS IZARD – 2, Avenue de Catalogne – 11300 LIMOUX relative au remplacement du groupe frigorifique de la chambre froide utilisée par le Service Evènementiel de la Commune de LIMOUX, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 3 345,91 Euros Hors Taxes.  
(Décision n° 2023-0219)

▪ Les propositions commerciales établies par le traiteur « SAS CHEZ LIONEL » – 1, Place de la République – 11300 LIMOUX, relatives à la fourniture de repas pour les deux prochaines manifestations organisées par la Commune de LIMOUX, à savoir :

- Le Festival de Folklore 2023 (Entrée / Plat / Dessert / Café / Pain / Couverts et service) prévu le Samedi 22 Juillet et le Dimanche 23 Juillet 2023, et ce pour un montant établi à la somme de 20,91 Euros Hors Taxes par personne.  
Etant précisé que pour le moment, le nombre de repas est fixé pour environ 167 personnes et que ce dernier est susceptible de varier à la hausse ou à la baisse en fonction des inscriptions.
- Le concert Inaugural de la saison 2023 au Musée du Piano (Canapés / Plateaux de charcuterie / Mignardises salées / Navettes (thon et poulet) / Mignardises sucrées) prévu le Samedi 24 Juin 2023, et ce pour un montant établi à la somme de 16,36 Euros Hors Taxes par personne.  
Etant précisé que pour le moment, le nombre de repas est fixé pour environ 100 personnes et que ce dernier est susceptible de varier à la hausse ou à la baisse en fonction des inscriptions.

(Décision n° 2023-0232)

▪ La proposition commerciale établie par la société ONLY RUGBY – 46, Route Minervoise – 11000 CARCASSONNE, relative à la fourniture de vêtements de travail pour les agents du Service des Sports de la Commune de LIMOUX, pour l'année 2023, pour un montant total s'élevant à la somme de 1 537,99 Euros Hors Taxes.  
(Décision n° 2023-0243)

▪ La proposition commerciale établie par la SARL EN VERRE CONTRETOUT – 46, Avenue René CASSIN – 81100 CASTRES relative à la restauration d'un vitrail à l'Eglise de l'Assomption de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 4 813,46 Euros Hors Taxes.  
(Décision n° 2023-0244)

▪ Le nouveau contrat Abonnement-service devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la société ELIS LANGUEDOC ROUSSILLON – Route Minervoise – B.P. 1059 – Z.A. Saint Jean – 11870 CARCASSONNE Cedex, relatif au nettoyage hebdomadaire des draps, taies et autres articles textiles nécessaires et utilisés dans les différents dortoirs des écoles maternelles de la collectivité et éventuellement quelques manifestations (Carnaval du Monde).

Etant précisé dans un premier temps, que ce contrat est conclu pour une période initiale de quatre (4) ans et qu'il entrera en vigueur à compter de la dernière en date des signatures des parties indépendamment de la date de début d'exécution.

Puis dans un second temps, que ce contrat Abonnement-service est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 40 000,00 Euros Hors Taxes pour toute la durée de validité de celui-ci (impossible de définir les besoins précis des écoles d'une semaine sur l'autre) et qu'il est fonction des prix unitaires, révisables, ci-après :

- Livraison et nettoyage drap classique I Orange 180 NF pour 1,382 € H.T / article ;
- Livraison et remplacement sac de rangement pour 0,319 € H.T / article ;
- Livraison et nettoyage taie carrée classique 60x60 VP NF pour 0,509 € H.T / article ;
- Livraison et nettoyage torchon blanc 50x66 pour 0,461 € H.T / article.

(Décision n° 2023-0245)

▪ La proposition commerciale établie par la société CORRONS CONSTRUCTION – 1, Rue Saint Martin – 11300 LIMOUX, relative à la réfection de la corniche située au-dessus de la porte d'entrée du Musée PETIET de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 2 261,94 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0247)

▪ La proposition commerciale établie par la SASU PREPRESSE DU LIMOUXIN – JOURNAL LE LIMOUXIN – Impasse de Naurouze – ZAC du Razès – 11300 LIMOUX, relative à un plan de partenariat promotionnel pour les différentes manifestations majeures organisées par la Commune de LIMOUX sur le second semestre de l'année 2023 et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 1 750,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0251)

▪ La déclaration de sous-traitance proposée par l'Entreprise Jean LEFEBVRE Midi-Pyrénées – Etablissement RESCANIERES – 09500 ROUMENGOUX, titulaire du marché subséquent N° 2 de l'accord-cadre relatif à des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale et des chemins ruraux.

Etant précisé que le sous-traitant déclaré est la SARL FRANCA TP – 74, Impasse des Marguerites – 82370 NOHIC, et que le montant des prestations sous-traitées (travaux de pose de bordures, de caniveaux et mise en œuvre de béton balayé) s'élève à la somme de 13 217,00 Euros (TVA auto liquidation).

Ce sous-traitant peut bénéficier d'un paiement direct.

(Décision n° 2023-0260)

▪ La proposition commerciale établie par l'EUURL CMTP – Jardin Vidal – 11290 MONTREAL, relative à des travaux sur voirie (goudronnage des trottoirs et du parking) Rue des Pruniers et Rue des Figuiers à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 12 448,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0262)

▪ Les propositions commerciales établies par le traiteur « SAS CHEZ LIONEL » – 1, Place de la République – 11300 LIMOUX, relatives à la fourniture de repas pour le concert donné par l'Ensemble Instrumental de l'Ariège le Samedi 26 Août 2023 à l'Île de Sournies de LIMOUX, dans le cadre de « LIMOUX, un été à la belle étoile », à savoir :

- Repas du Samedi 26 Août 2023 à midi pour un montant établi à la somme de 20,91 €uros Hors Taxes par personne.  
Etant précisé que pour le moment, le nombre de repas est fixé pour environ 50 personnes et que ce dernier est susceptible de varier à la hausse ou à la baisse en fonction des inscriptions.
- Apéritif/Dinatoire du Samedi 26 Août 2023 au soir pour un montant établi à la somme de 16,36 €uros Hors Taxes par personne.  
Etant précisé que pour le moment, le nombre de repas est fixé pour environ 70 personnes et que ce dernier est susceptible de varier à la hausse ou à la baisse en fonction des inscriptions.

(Décision n° 2023-0274)

▪ La proposition commerciale établie par la SAS LOCACOEUR – Tech’Indus D – 645, Rue Mayor de Montricher – 13290 AIX EN PROVENCE, relative à la fourniture d’un Défibrillateur Automatisé Externe (D.A.E) pour le manège du Centre Equestre de Ninaute à LIMOUX, pour un montant total s’élevant à la somme de 2 722,91 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0278)

▪ La proposition commerciale établie par la SARL TECHBUYER – 6, Rue Clément Ader – Porte 8 à 10 – 77170 BRIE COMTE ROBERT, relative à fourniture d’un serveur reconditionné pour la Maire Annexe de LIMOUX et ce pour un montant total s’élevant à la somme de 3 580,00 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0280)

▪ La proposition commerciale établie par le traiteur « SAS CHEZ LIONEL » – 1, Place de la République – 11300 LIMOUX, relative à la fourniture et la livraison d’un repas pour le Comité des Fêtes de LIMOUX le Jeudi 31 Août 2023 à la Salle de l’Elysée II, pour un montant total s’élevant à la somme de 2 865,45 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0286)

▪ La proposition commerciale établie par la S.A.S MATHIEU – 85, Rue Sébastien Choulette – B.P.32 – 54202 TOUL Cedex, relative à la réparation du boîtier électronique SMC de la balayeuse RAVO CR540 XL utilisée par le Service Voirie/Nettoisement de la Commune de LIMOUX, et ce pour un montant total s’élevant à la somme de 2 352,47 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0287)

▪ La proposition commerciale établie par la société SAML LOCATION – FAYAT – Agence AQUITAINE – 24, Rue André-Marie AMPERE – 33560 CARBON BLANC, relative à la location d’une balayeuse aspiratrice compacte d’une capacité de 4 m<sup>3</sup> de marque RAVO et de type CR 540 pour le service Voirie/Nettoisement de la Commune de LIMOUX et définie selon les montants forfaitaires détaillés ci-après et une période de location qui ne peut être définie précisément car cette dernière sera fonction du délai de réparation de la balayeuse défectueuse :

- Prix unitaire HT Mensuel (fonctionnement simple poste) : 4 100,00 €uros Hors Taxes ;
- Prix unitaire HT Hebdomadaire (fonctionnement simple poste) : 1 500,00 €uros Hors Taxes ;
- Convoyage Aller / Retour : 1 200,00 €uros Hors Taxes ;
- Prix net / Heure supplémentaire : 20,00 €uros Hors Taxes.

Etant précisé que la durée d’utilisation moyenne pour ces tarifs est fixée à 125 heures par mois.

(Décision n° 2023-0288)

▪ La proposition commerciale établie par la SASU PLASTIPUS PRODUCTION – ASTREEA France – 7, Rue Pierre PICARD – 75018 PARIS, relative la fourniture et la livraison d'un igloo transparent pour le service évènementiel de la Commune de LIMOUX, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 763,33 Euros Hors Taxes.  
(Décision n° 2023-0293)

▪ La proposition financière établie par l'EUURL NLC DECO – 2A, Rue des Forges – 76680 SAINT SAËNS, relative à la fourniture et la livraison de statues en résine pour les Fêtes de Noël et du Nouvel An 2023 de la Commune de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 711,00 Euros Hors Taxes.  
(Décision n° 2023-0295)

▪ La proposition commerciale établie par la société EAPS – RAMP'n GO – 162 B, ZA du Loup Pendu – 72510 PONTVALLAIN, relative la fourniture et la livraison d'une rampe enroulable alu pour l'Eglise Saint Martin de LIMOUX, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 3 869,00 Euros Hors Taxes.  
(Décision n° 2023-0296)

▪ Le renouvellement de la Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT) pour l'année scolaire 2023/2024.  
La participation financière de la Commune est fixée à 45,00 Euros TTC par école et par an. Elle a pour seul but de couvrir une part des dépenses engagées par la région académique pour la mise à disposition du logiciel, l'assistance, et l'accompagnement des utilisateurs.  
(Décision n° 2023-0297)

▪ La proposition d'intervention, à l'occasion de l'Opération « Code de Bonne Conduite » 2023, de l'Association Prévention Routière, représentée par Madame Gisèle MARTINEZ, dont le siège social est situé 56 Avenue Bunau Varilla, Les 4 Chemins, 11000 CARCASSONNE, qui a eu lieu dans différents établissements scolaires, les 2, 3 et 5 Octobre 2023, pour un montant de 1 600 Euros.  
(Décision n° 2023-0300)

▪ La proposition technique et financière établie par la société IRH Ingénieur Conseil – 61, Rue Jean Briaud – Immeuble Le Diamant – 33700 MERIGNAC, relative à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O) pour l'accompagnement du suivi de la procédure de Dossier d'Utilité Publique (D.P.U) du service public de l'eau potable de la Commune de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 7 600,00 Euros Hors Taxes.

Etant également précisé, que toute participation à une réunion supplémentaire ainsi que les journées supplémentaires pour le suivi du dossier seront facturées à 950,00 Euros Hors Taxes ;  
Et qu'au-delà de deux jours de travail prévu dans le cadre de l'accompagnement technique, toute réponse fera l'objet d'une proposition spécifique valorisée à 110,00 Euros Hors Taxes de l'heure.  
(Décision n° 2023-0302)

▪ La proposition commerciale établie par la SAS FORMENTY – CITROEN – Route d'Alet – 11300 LIMOUX, relative à la réparation du véhicule Citroën Jumper Benne (N° d'immatriculation : FH-600-XE) utilisé et nécessaire au bon fonctionnement du Service Espaces Verts de la Commune de LIMOUX, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 851,55 Euros Hors Taxes.  
(Décision n° 2023-0303)

▪ La proposition commerciale établie par l'EARL MARTINET – 20, Avenue du Cabardès – 11610 PENNAUTIER, relative à la fourniture de fleurs de type « produits finis » pour le Service Espaces Verts de la Commune de LIMOUX, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 1 638,00 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2023-0304)

▪ La proposition commerciale établie par la société AIR KOMPRESSOR – 11, Allée Michel de Montaigne – ZAC des Ramassiers – 31770 COLOMIERS, relative à la maintenance et à l'entretien du compresseur « COLTRI MCH13/ET » utilisé par le club de plongée Hippocampe de LIMOUX, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 1 787,47 Euros Hors Taxes.  
(Décision n° 2023-0305)

▪ La nouvelle proposition commerciale établie par la S.A.S MATHIEU – 85, Rue Sébastien Choulette – B.P.32 – 54202 TOUL Cedex, relative à la réparation de la turbine à clavette et du système de freinage de la balayeuse RAVO CR540 XL utilisée par le Service Voirie/Nettoisement de la Commune de LIMOUX, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 862,59 Euros Hors Taxes.  
(Décision n° 2023-0309)

▪ De signer le contrat ainsi que l'ensemble des documents s'y rattachant, proposé par la SCOP S.A. LIBRICIEL – 140, Rue Aglaonice de Thessalie – 34170 CASTELNAU-LE LEZ, relatif aux différentes maintenances et hébergements, support téléphonique, help-desk et autres mises à jour des versions mineures des solutions « iparapheur », « S<sup>2</sup>LOW » et « Pastell » utilisées par les services de la Commune de LIMOUX.

Etant également précisé dans un premier temps, que ce contrat de maintenance et de support prendra effet au 1<sup>er</sup> Novembre 2023 pour une période initiale de 1 an, renouvelable 3 fois par reconduction tacite.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur 2 mois avant la date anniversaire.

Puis dans un second temps, que la redevance annuelle de ce contrat de maintenance-support est fixée à la somme révisable de 4 145,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0310)

▪ La proposition commerciale établie par la société AUDIO SEPT – PRAE Charles Cros – RD118 – 11300 PIEUSSE, relative à la location de matériel de sonorisation et d'éclairage ainsi que les différentes prestations techniques nécessaires dans le cadre des concerts donnés lors de la manifestation « Vendanges en fête LIMOUX 2023 », organisée le Samedi 14 Octobre sur la Place de la République, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 4 966,00 Euros Hors Taxes.  
(Décision n° 2023-0312)

### ➤ J'ai signé :

▪ Un Avenant N° 1 relatif à une diminution du montant des travaux avec l'EURL THEBAULT – 28, Chemin des Riveilles – 11300 CEPIE, titulaire du Lot N° 7 – Electricité, du marché de travaux pour la rénovation énergétique de l'école maternelle Jacques PRÉVERT à LIMOUX, pour un montant de – 2 594,36 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'avenant N° 1 de – 4,97 %.  
(Décision n° 2023-0246)

▪ Un contrat de prestation de service avec l'AFDAIM – ADAPEI 11 (ESAT L'Envol) concernant M. Christophe COQUAND pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 5 décembre 2023 au service Espaces Verts de la Mairie de Limoux.  
(Décision n° 2023-0268)

▪ La convention de stage pratique des stagiaires Bafa avec le centre de formation UFOLEP pour 11 agents en poste n'étant pas diplômés. Le coût total de cette formation s'élève à 6 200 Euros.  
(Décision n° 2023-0269)

➤ **J'ai décidé d'acquérir par voie de préemption :**

▪ Le bien cadastré section DC n° 72, afin de constituer une réserve foncière en vue de la réalisation d'une cantine scolaire nécessaire à la réhabilitation de l'Ecole Victor Hugo.  
(Décision n° 2023-0263)

▪ Le bien cadastré section BX n° 64, afin de constituer une réserve foncière en vue de la création d'un bassin de rétention.  
(Décision n° 2023-0319)

**1. Adhésion de nouvelles communes au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Eaux du Limouxin et Modification statutaire**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL

**2. Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.**

**VOTE :**

<b>Pour : 30</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 1 - Mr Maxime BOT</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

**3. Politique communale d'amélioration de l'accès aux soins.**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND- Madame Michèle BAREIL-GUERIN –  
Monsieur Maxime BOT

**4. Désignation des représentants à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**5. Attributions de subventions – Règlement façades.**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

**6. Attributions de subventions exceptionnelles.**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**7. Attributions de subventions aux Associations Sportives 2023.**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Yves GUIRAUD

**8. Attributions de subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Yves GUIRAUD

**9. Demandes de subventions auprès de l'Etat au titre la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée et du Département de l'AUDE, dans le cadre de l'aménagement de la Route Départementale 620 (3<sup>ème</sup> Tranche) et d'un trottoir sur la Route Départementale 30.**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Jean-Pierre TAILHAN –  
Monsieur Pierre BAC

**10. Demandes de subventions auprès de l'Etat au titre la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée, dans le cadre des travaux de rénovation du groupe scolaire de Flassian à LIMOUX.**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND - Monsieur Jean-Pierre TAILHAN

11. Demandes de subventions auprès de l'ETAT, de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée et du Département de l'AUDE, dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde.

VOTE :

<b>Pour : 27</b>
<b>Contre : 4</b> – Mr Pierre BAC - Mme Danièle LUQUET-PAGES – Mr Frédéric GUARRIGUE - Mr Christophe BACHERE
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre BAC –  
Monsieur Maxime BOT

12. Demandes de subventions auprès de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée et du Département de l'AUDE dans le cadre du Festival NAVA 2024.

VOTE :

<b>Pour : 29</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 2</b> - Mme Danièle LUQUET-PAGES - Mr Christophe BACHERE

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

13. Demande de subvention auprès de l'ETAT, dans le cadre de la 22<sup>ème</sup> Edition de l'Opération « Bonne Conduite ».

VOTE :

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

**14. Convention Commune de LIMOUX / Ligue de Protection des Oiseaux  
Classement de l'Île de Sournies en « refuge LPO »**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

**15. Convention Commune de LIMOUX / SA ENEDIS.  
Mise à disposition de la parcelle communale cadastrée section AB n° 10 dans le cadre de la  
réalisation d'une voie verte à LIMOUX.**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

**16. Convention Commune de LIMOUX / SA ENEDIS.  
Servitude de passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle communale  
cadastrée section DO n° 138.**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

**17. Convention Commune de LIMOUX / SA ENEDIS.**

**Servitudes pour une amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique sur la parcelle communale cadastrée section DR n° 95.**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

**18. Convention Commune de LIMOUX / SA ENEDIS.**

**Servitudes pour une amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique sur les parcelles communales cadastrée section DW n° 58 et n° 42.**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

**19. Contribution financière Commune de LIMOUX / ENEDIS SA**

**Extension du réseau public de distribution d'électricité Avenue François CLAMENS à LIMOUX.**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

20. **Convention Commune de LIMOUX / SYndicat Audois d'Energies et du Numériques (SYADEN)**  
**Réalisation de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité**  
**Effacement Rue du Palais et Rue du Cougaing.**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

21. **Convention Commune de LIMOUX / Département de l'Aude**  
**Aménagements sur le domaine public routier du département de l'Aude en agglomération**  
**– Route Départementale 620 « Avenue Oscar Rougé »**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Jean-Pierre TAILHAN

22. **Avenant à la Convention Commune de LIMOUX / Département de l'AUDE**  
**Mise à disposition du Conservateur Départemental du Patrimoine, au sein du Musée Petiet.**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

**23. Convention Commune de LIMOUX / Association "Cinem'Aude-VAP"  
Concession d'utilisation des locaux et des installations du cinéma l'Elysée.**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**24. Acquisition du rez-de-chaussée ainsi que du sous-sol de l'immeuble cadastré section DC n° 49.**

**Monsieur Pierre DURAND ne prend pas part au vote**

**VOTE :**

<b>Pour : 25</b>
<b>Contre : 1 – Mr Maxime BOT</b>
<b>Abstention : 4 – Mr Pierre BAC - Mme Danièle LUQUET-PAGES – Mr Frédéric GUARRIGUE - Mr Christophe BACHERE</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre BAC –  
Monsieur Maxime BOT

**25. Acquisition des parcelles cadastrées section BV n° 115, BV n° 236 et BR n° 59.**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

**26. Acquisition de la parcelle cadastrée section BS n° 226.**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

27. Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section CL n° 116.

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

28. Cession de la parcelle cadastrée section BS n° 223.

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN –  
Monsieur Maxime BOT

29. Cession de la parcelle cadastrée section BS n° 224.

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

30. Modification du tableau du personnel avec effet du 18 Octobre 2023.

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

**31. Rapport annuel du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Eaux du Limouxin - Année 2022.**

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL

**32. Rapport annuel de la Communauté de Communes du Limouxin - Année 2022.**

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**33. Rapport annuel sur le Service Public de Distribution d'Energie Electrique - Année 2022.**

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Alain LAPEYRE

**34. Rapport annuel de la Convention de Concession pour le Service Public de Distribution de Gaz - Année 2022.**

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Alain LAPEYRE

**35. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Elimination des Déchets - Année 2022.**

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

:

**36. Rapport annuel sur la Délégation du Service Public de la production d'Eau Potable – Année 2022.**

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL

**37. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de l'Eau – Année 2022.**

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL

**38. Inscriptions Budgétaires  
Exercice 2023.**

**VOTE :**

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 5</b> - Mr Pierre BAC - Mme Danièle LUQUET-PAGES – Mr Frédéric GUARRIGUE - Mr Christophe BACHERE – Mr Maxime BOT

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**39. Détermination des dates d'ouverture des commerces le dimanche durant l'année 2024.**

**VOTE :**

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Madame Elodie GARCIA

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 16 Heures 30.

Fait en Mairie, LIMOUX le 18 OCTOBRE 2023

LE MAIRE,



Pierre DURAND